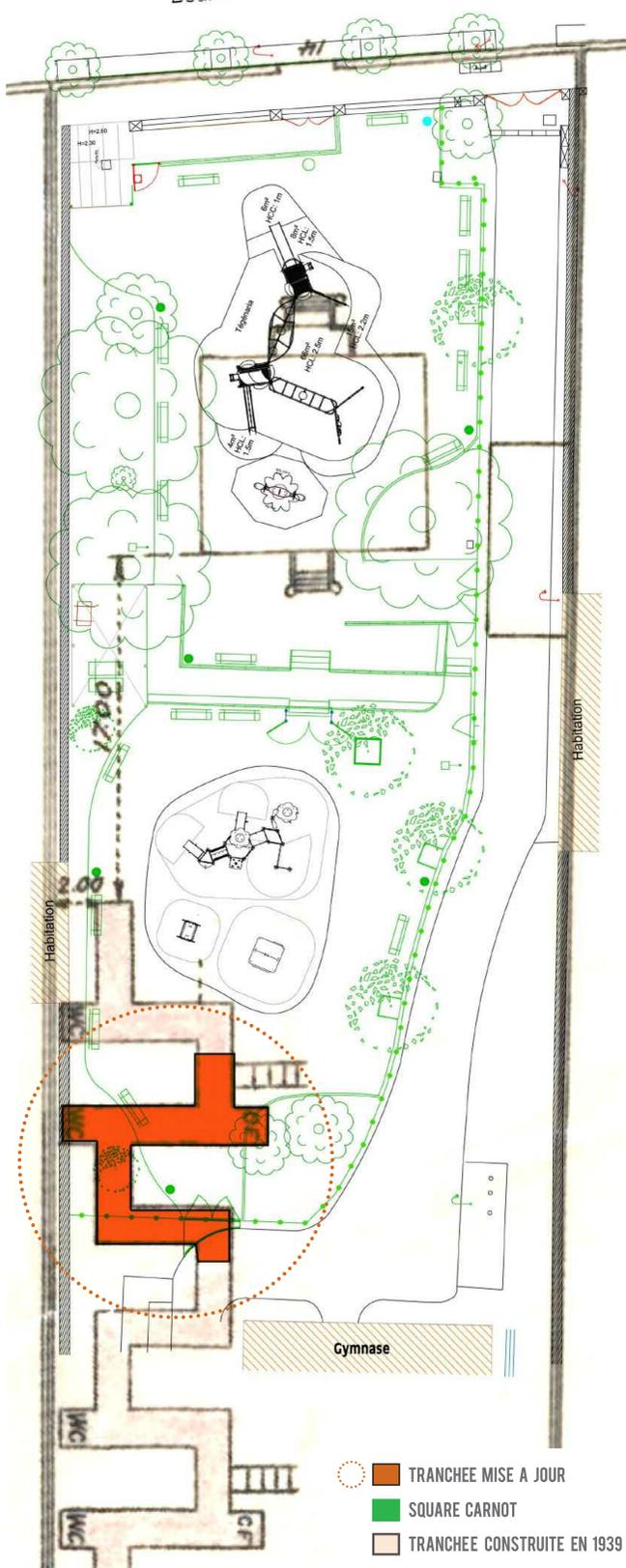


L'ABRI ANTI-AÉRIEN - 14 BOULEVARD CARNOT

Témoignage de la Seconde Guerre mondiale

LIEU DE MÉMOIRE

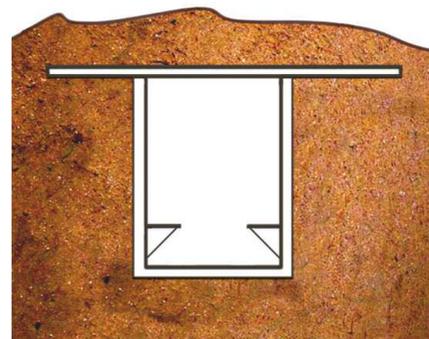


FICHE D'IDENTITÉ :

Rôle : protéger les élèves en cas d'attaque aérienne
Adresse : 14 boulevard Carnot
Date de construction : septembre-novembre 1939
Longueur totale : 80 mètres
Partie restaurée : 22 mètres
Capacité : 400 enfants ou 320 adultes

Pour la totalité	Partie orange
Longueur : 80 m	Longueur : 22,60 m
Emprise au sol : 41 m x 10 m	Emprise au sol : 12,45 m x 10 m
Superficie totale : 167 m ²	Superficie totale : 41 m ²

Profil de la tranchée



Largeur : 1,40 m
Hauteur : 2,03 m
Épaisseur de la dalle : 15 cm
Épaisseur des murs : 20 cm

La découverte

En octobre dernier, les travaux de réfection d'un square, le square Carnot, ont permis de mettre à jour un abri anti-aérien datant de la Seconde Guerre mondiale.

Utilisé pour protéger les enfants de l'unique école de Bourg-la-Reine, avenue de la République, il témoigne d'une page importante de notre histoire et permet d'imaginer plus concrètement les conditions de vie des civils.

L'histoire de sa construction illustre également le rôle des administrations locale et nationale dans la mise en place de plans de protection de la population.

Au moment de sa découverte, l'abri anti-aérien n'est pas intact : une grande partie de la dalle de couverture est effondrée et la galerie comblée de gravas jusqu'au tiers de sa hauteur. Pour l'anecdote, la première partie explorée est celle d'une petite pièce servant de latrines.



Dessins découverts sur les murs

Un des deux escaliers menant à l'abri

Un objet de transmission

Décision est prise de conserver la partie la mieux conservée c'est-à-dire la portion où le plafond est indemne et où les parois témoignent du passage des écoliers.

Les travaux de restauration ont donc consisté à combler ce qui était à ciel ouvert, à déblayer la partie de la tranchée que l'on visite aujourd'hui et à protéger les inscriptions présentes sur les murs. L'escalier d'accès a, quant à lui, été découvert dans un remarquable état de conservation et a nécessité la mise en place d'un système de trappe particulier afin de rendre accessible l'abri pour les visites. Si l'électricité était présente en 1939, elle a été complètement revue et les bancs en béton ont été quant à eux reproduits à l'identique.

Des recherches historiques ont été menées afin de préciser l'origine de sa construction : l'étude des archives de la Ville a permis de retrouver de précieux documents dont le plan de l'abri et de raccrocher son histoire au contexte national.

Le nécessaire devoir de mémoire a conduit la Ville à restaurer l'abri pour le sauvegarder. Il est désormais un objet de transmission, un patrimoine pour se souvenir et transmettre.

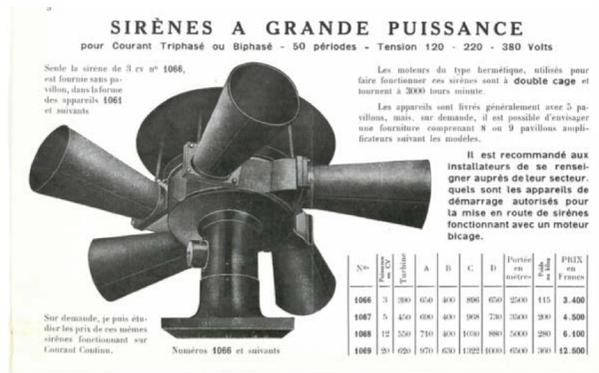
LA DÉFENSE PASSIVE

La notion de défense passive naît dans les années trente alors que le contexte international se tend. L'expansion territoriale de l'Allemagne est à l'origine de trois alertes entraînant la mobilisation partielle de troupes françaises et la mise en place de plans de défense passive : en mars 1936 suite à la remilitarisation de la Rhénanie, en septembre-octobre 1938 avec l'annexion des Sudètes et en mars 1939 lors de l'occupation de la Bohême-Moravie.

Les pouvoirs publics français prennent une série de mesures destinées à protéger la population civile en cas de conflit armé et de bombardements. La loi du 8 avril 1935 rend obligatoire l'organisation de la défense passive sur tout le territoire national et celle du 11 juillet 1938 précise son rôle en cas d'attaques aériennes.

Ces mesures reposent sur trois grands axes :

- la mise en place d'un réseau de surveillance et de diffusion de l'alerte au moyen de sirènes,



À Bourg-la-Reine, le Comité de défense passive fonctionne depuis 1932. L'une de ses premières actions a été l'installation d'une sirène à la Mairie « sur la terrasse de gauche », précise la délibération du Conseil municipal du 3 novembre 1935. Archives de Bourg-la-Reine.

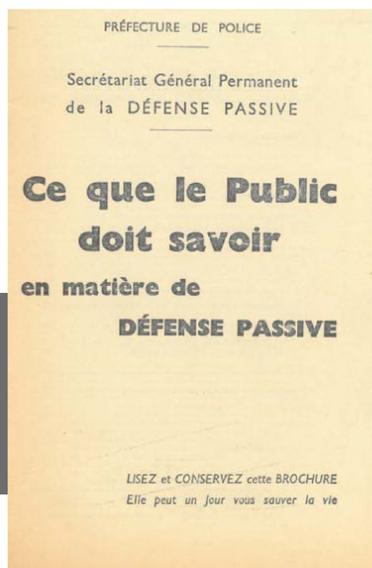
- la distribution de masques à gaz ainsi que la construction d'abris souterrains et le recensement des lieux pouvant servir d'abris comme les caves,



Notice relative aux masques à gaz éditée en 1938 : schéma de positionnement. Les 1475 premiers masques de protection « contre les périls aérototoxiques » sont reçus par la municipalité le 1^{er} avril 1939 et distribués à la population, par secteurs, la première semaine du mois d'avril (Délibération du Conseil municipal du 7 avril 1939). Archives de Bourg-la-Reine.

- l'information et la sensibilisation de la population par voie d'affichage et diffusion de brochures indiquant les règles de conduite à tenir en cas d'alerte.

100 exemplaires de cette brochure, dans laquelle sont exposées les recommandations en matière de défense passive, ont été adressés à la Mairie le 11 mai 1938. Archives de Bourg-la-Reine.



INTÉRIEUR DE L'ABRI

L'intérieur de l'abri.



Les dessins retrouvés sur les parois.

Renseignements :
Service Archives et Patrimoine : 01 79 71 41 61
archives-patrimoine@bourg-la-reine.fr